Approved French booklet (update of SPSF and removal of Frontier tank mix [2011-0998]), May 5, 2011

GROUP	4	HERBICIDE

HERBICIDE DISTINCT[MD] WDG

EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GRANULÉS DISPERSABLES DANS L'EAU

GARANTIE : Diflufenzopyr (présent sous forme de sel de sodium) - 20% é.a.
Dicamba (présent sous forme de sel de sodium) - 50% é.a.

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

N[O] D'HOMOLOGATION : 26406 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER LA VIE OU DES BIENS, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

ATTENTION **POISON**

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

CONTENU NET : 4 sachets hydrosolubles de 285 g pour un total de 1,14 kg

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5[e] étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

DISTINCT[MD] est une marque déposée de BASF.

À propos de l'herbicide DISTINCT WDG

Ce sac contient l'herbicide **DISTINCT** WDG, un composé à 70% de granules à disperser dans l'eau présenté dans des sachets hydrosolubles. L'herbicide **DISTINCT** WDG est un herbicide sélectif à utiliser dans l'est du Canada sur le maïs en postlevée. Utiliser l'herbicide **DISTINCT** WDG pour la suppression des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles.

Pour un programme complet de suppression des mauvaises herbes, mélanger en réservoir l'herbicide **DISTINCT** WDG avec l'herbicide Accent 75 DF ou Ultim 75% DF.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

2. Éviter de respirer le brouillard ou la bruine de pulvérisation.

3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4. Nocif si ingéré.

5. Ne pas appliquer sur le maïs de semence ou le maïs sucré.

6. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

7. Ne pas travailler ou cultiver le sol des superficies traitées pour une période d'au moins 7 jours après l'application.

8. Lors du mélange, du remplissage ou de l'application, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des bas, et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, vous devez porter des lunettes protectrices (écran facial ou lunettes de sécurité) lors du mélange et du remplissage. Rincer les gants avant de les enlever.

9. NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion ou de consommation accidentelle : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une légère irritation des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

1. Ne pas appliquer l'herbicide **DISTINCT** WDG sur ou près des arbres ou plantes à conserver (voir la section sur les Précautions contre la dérive).

2. Appliquer l'herbicide **DISTINCT** WDG lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25°C. Ne pas appliquer si la température risque de chuter considérablement pendant la nuit.

3. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation. (Voir la section sur le nettoyage et l'élimination des contenants).

4. NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides), ou les habitats estuariens ou les habitats marins.

5. Ne pas traiter les endroits où la pénétration du produit chimique dans le sol ou le lessivage en surface risque d'amener l'herbicide **DISTINCT** en contact avec les racines des plantes à conserver.

6. Des dommages à la culture peuvent apparaître si l'herbicide **DISTINCT** WDG est appliqué à tout autre stade de croissance que celui qui est recommandé.

   Note: *Les cultures poussant sous un stress provenant de conditions environnementales adverses, telles une humidité excessive, une sécheresse, une maladie, etc., peuvent souffrir davantage d'un retard de croissance et présenter des symptômes de dommage plus prononcés si l'herbicide* ***DISTINCT*** *WDG est appliqué. Toutefois, le dommage à la culture qui peut apparaître est habituellement contrebalancé par la suppression obtenue des mauvaises herbes.*

7. Si l'herbicide **DISTINCT** WDG est mélangé en réservoir avec un autre produit, consulter l'étiquette de cet autre produit pour les mesures de sécurité additionnelles, les restrictions, la dose, la période d'application et les mauvaises herbes additionnelles supprimées.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE

L'herbicide **DISTINCT** WDG peut causer des dommages aux arbres et aux plantes à conserver, particulièrement au soja, au tabac, aux raisins, aux pois, aux pommes de terre, aux tomates et à plusieurs autres plantes de grande culture, de culture ornementale et fruitière. Respecter ces précautions lors de la pulvérisation à proximité de cultures sensibles:

1. Ne pas pulvériser l'herbicide **DISTINCT** WDG lorsque le vent souffle à plus de 8 km/h. Laisser une zone tampon adéquate entre la surface à traiter et les plantes sensibles.

2. Effectuer des pulvérisations avec un grand volume et à faible pression. Effectuer des pulvérisations à grosses gouttelettes puisqu'elles auront moins tendance à dériver que les fines gouttelettes. Maintenir la pression de pulvérisation sous les 150 kPa et le volume pulvérisé au-dessus de 220 L/ha, à moins d'avis contraire du fabricant des buses.

3. Ne pas pulvériser l'herbicide **DISTINCT** WDG lorsque la température pourrait dépasser 27°C.

4. Ne pas pulvériser lorsque l'humidité est élevée ou que le temps est brumeux.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

MODE D'EMPLOI

Conserver le dépliant ci-joint et le consulter pour connaître le mode d'emploi complet. Ne pas trop manipuler les sachets de PVA ou les exposer à l'humidité, car ceci peut les endommager. Les sachets ne devraient pas être mouillés avant d'être déposés dans le réservoir de pulvérisation. Ne pas manipuler les sachets avec les mains mouillées ou des gants humides. Toujours refermer l'emballage pour protéger les sachets inutilisés.

Ne pas retirer les sachets hydrosolubles de l'emballage, sauf pour les déposer directement dans le réservoir de pulvérisation.

Ne pas placer les sachets de PVA directement dans du carburant diesel ou des huiles de pulvérisation d'hiver ou d'été. Les sachets de PVA sont solubles dans l'eau mais ne sont pas solubles dans l'huile.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales.

NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les pâturages, les grands pâturages libres et les terres arbustive), les habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) et habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	**Culture**	**La zone tampon (mètres) requise pour la protection de:**		
		Habitat d'eau douce	**Habitat estuarien/marin**	**Habitat terrestre**
Pulvérisateur de grandes cultures*	Maïs	15	15	10

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

RUISSELLEMENT

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

LESSIVAGE

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

Informations sur le traitement

1. Appliquer l'herbicide **DISTINCT** WDG seul ou mélangés en réservoir avec l'herbicide Accent 75 DF ou Ultim 75% DF à raison 200 litres d 'eau par hectare, et à une pression de 150 à 275 kPa, en utilisant un équipement terrestre seulement. Une seule application par année de l'herbicide **DISTINCT** WDG est permise.

2. L'application de l'herbicide **DISTINCT** WDG ou des mélanges en réservoir de l'herbicide **DISTINCT** WDG sur le maïs cultivé lors de périodes de croissance rapide peut résulter en un manque de vigueur temporaire. Le maïs cultivé se redressera normalement dans les 3 à 7 jours suivants sans réduction de rendement ultérieure. Pour éviter le bris des plants, le travail du sol devrait être retardé jusqu'à ce que le maïs pousse normalement.

3. Le maïs cultivé poussant sous des conditions de stress telles la sécheresse, une fertilité faible ou des dommages foliaires causés par la grêle, le vent ou des insectes peut présenter des symptômes des dommages variés qui peuvent être plus prononcés si des herbicides sont appliqués.

4. Une pluie ou une irrigation ne devrait pas survenir dans les 4 heures suivant le traitement.

5. Lors de l'application de l'herbicide **DISTINCT** WDG à proximité de cultures sensibles, faire un traitement en prélevée pour éviter toute possibilité de dérive.

6. Les mauvaises herbes traitées avec l'herbicide **DISTINCT** WDG présenteront des symptômes d'ici plusieurs heures et seront supprimées dans un délai de 3 à 7 jours.

   ***Note**: La manifestation des symptômes pour les mauvaises herbes à feuilles larges comprendra l'enroulement et le froissement. Les graminées peuvent présenter un enroulement, mais demeureront vertes et rabougries.*

MAÏS CULTIVÉ

L'herbicide **DISTINCT** WDG peut être appliqué seul ou mélangé en réservoir avec l'herbicide Accent 75 DF ou Ultim 75% DF.

Mauvaises herbes supprimées

L'herbicide **DISTINCT** WDG utilisé seul supprime les mauvaises herbes suivantes:

Amarante à racine rouge	Renouée liseron	Chardon des champs (partie aérienne) [1]
Petite herbe à poux	Renouée persicaire	L'acnide tuberculée [1]
Chénopode blanc	Abutilon [1]	Lampourde glouteron [1, 2]

[1] Application en postlevée au stade de 2 à 6 feuilles du maïs seulement.
[2] Appliquer entre le stade du cotylédon et le stade 6 feuilles de la lampourde glouteron.

L'herbicide **DISTINCT** WDG mélangé en réservoir avec Accent 75 DF supprimera les mauvaises herbes suivantes :

Amarante à racine rouge
Petite herbe à poux
Chénopode blanc
Renouée liseron
Renouée persicaire
Abutilon
Sétaire glauque (répression)
Pied-de-coq
Panic d'automne
Sétaire verte
Panic capillaire
Chiendent

L'herbicide **DISTINCT** WDG mélangé en réservoir avec Ultim 75% DF supprimera les mauvaises herbes suivantes :

Amarante à racine rouge
Petite herbe à poux
Chénopode blanc
Renouée liseron
Renouée persicaire
Abutilon
Sétaire glauque (répression)
Morelle de la Caroline
Prêle des champs (suppression tout au long de la saison)
Pied-de-coq
Panic d'automne
Sétaire verte
Panic capillaire
Panic millet
Chiendent

Traitement en postlevée

Mode d'emploi

L'herbicide **DISTINCT** peut être employé seul pour un traitement terrestre généralise ou mélangé en réservoir avec l'herbicide Accent 75 DF ou Ultim 75% DF pour un spectre élargi de suppression des mauvaises herbes. Consulter le tableau fourni pour le stade foliaire approprié pour chacun des traitements recommandés.

Herbicide	Dose/ hectare	Stade du maïs	Stade des mauvaises herbes	
			Mauvaises herbes à feuilles larges	Graminées
DISTINCT WDG	285 g (1 sachet)	du stade de l'épi à une feuille	Utiliser comme traitement terrestre généralise, il n'est pas nécessaire que les mauvaises herbes soient émergées au moment de l'application. Ne pas utiliser d'additifs comme des huiles, des agents mouillants, des adhésifs, etc.	
DISTINCT WDG + surfactant* non-ionique + urée et nitrate d'ammonium liquide (UAN)**	285 g (1 sachet)	2-6 feuilles	Appliquer lors de la croissance active des plantules des mauvaises herbes à feuilles larges (moins de 5 cm de hauteur).	

Herbicide	Dose/ hectare	Stade du maïs	Stade des mauvaises herbes	
			Mauvaises herbes à feuilles larges	Graminées
DISTINCT WDG + Accent 75 DF + surfactant* non-ionique + urée et nitrate d'ammonium liquide (UNA)**	285 g + 33,4 g (1 sachet hydrosoluble)	2-8 feuilles	Appliquer lors de la croissance active des plantules des mauvaises herbes à feuilles larges (moins de 5 cm de hauteur)	Appliquer sur les graminées annuelles au stade 1 à 6 feuilles et sur le chiendent au stade de 3 à 6 feuilles (10 à 20 cm).
DISTINCT WDG + Ultim 75% DF + surfactant* non-ionique + urée et nitrate d'ammonium liquide (UNA)**	285 g + 33,7 g (1 sachet hydrosoluble)	2-6 feuilles	Appliquer lors de la croissance active des plantules des mauvaises herbes à feuilles larges (moins de 5 cm de hauteur). Pour la suppression de la morelle de la Caroline, appliquer sur la morelle de la Caroline au stade 2 à 6 feuilles. Ne pas faire paître le bétail dans les cultures traitées. Ne pas couper pour le foin.	Appliquer sur les graminées annuelles au stade 1 à 6 feuilles et sur le chiendent au stade de 3 à 6 feuilles (10 à 20 cm).

* Utiliser à raison de 0,25% v/v, i.e., 2,5 litres par 1000 L de solution.
**Utiliser à raison de 1,25% v/v, i.e., 12,5 litres par 1000 L de solution.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE ET ORDRE D'INTRODUCTION

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre et débuter l'agitation.

2. Les produits en sachets PVA (l'herbicide **DISTINCT** WDG, Accent 75 DF, Ultim 75% DF): Lorsque le système d'agitation est en marche, ajouter le nombre de sachets hydrosolubles requis dans le réservoir. Attendre que tous les sachets hydrosolubles soient complètement dissouts et que le produit soit bien mélangé dans le réservoir avant de poursuivre.

3. Si nécessaire, ajouter un surfactant non ionique et de l'UNA.

4. Continuer l'agitation jusqu'à ce que le volume de pulvérisation désiré soit atteint.

ADDITIFS POUR UNE PULVÉRISATION EN POSTLEVÉE

Pour un usage en postlevée seulement
Pour une meilleure adhérence au feuillage, l'herbicide **DISTINCT** WDG nécessite l'ajout d'additifs pour des traitements en postlevée.

L'ajout de surfactant non-ionique dans une proportion de 0,25% v/v ainsi que d'un engrais azoté liquide (28-0-0) dans une proportion de 1,25% v/v est recommandé dans la plupart des cas. Le sulfate d'ammonium pour pulvérisation peut remplacer l'engrais liquide azoté.

Test de compatibilité
Pour déterminer s'il y a compatibilité, mélanger toutes les composantes de la bouillie finale dans un petit contenant en respectant les proportions avant de les mélanger dans le réservoir du pulvérisateur. Si les herbicides ne s'agglomèrent pas ou ne forment pas de flocons, un dépôt, un gel, une pellicule huileuse, des couches ou d'autres précipités durant les 5 minutes après le mélange, le mélange de pulvérisation testé est compatible.

RÉCOLTE DE LA CULTURE

1. NE PAS permettre aux animaux (incluant des animaux en lactation) dans le pâturage de paître ou couper le maïs pour le fourrage ou l'ensilage dans les 75 jours après l'application.

2. Ne pas récolter le grain dans les 120 jours après l'application.

3. Un délai de 30 jours est requis avant de semer à nouveau les cultures en rotation.

4. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide **DISTINCT** WDG, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **DISTINCT** WDG et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide **DISTINCT** WDG ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

NETTOYAGE ET ÉLIMINATION DES CONTENANTS

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

2. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Rendre le contenant inutilisable.

3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

4. ÉLIMINATION DE PRODUITS NON UTILISÉS - Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

L'herbicide DISTINCT WDG employé seul ou l'herbicide DISTINCT WDG mélangé en réservoir

Si vous avez utilisé l'herbicide **DISTINCT** WDG seul, suivre ces étapes pour nettoyer l'équipement de pulvérisation :

1. Arroser soigneusement les surfaces intérieures et extérieures de l'équipement en remplissant le réservoir à moitié avec de l'eau. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage.

2. Remplir le réservoir d'eau en ajoutant 1 L d'ammoniaque à usage domestique à usage domestique pour chaque 100 L d'eau. Actionner la pompe pendant 15 à 20 minutes afin de mélanger la solution d'ammoniaque à la solution du pulvérisateur; par la suite, laisser s'échapper une petite quantité de solution d'ammoniaque par la rampe du pulvérisateur et les buses. Laisser la solution agir pendant plusieurs heures, de préférence toute une nuit.

3. Vider le réservoir en faisant passer la solution par la rampe.

4. Enlever les buses et les filtres et rincer l'appareil avec deux réservoirs remplis d'eau.

Si l'herbicide **DISTINCT** WDG est utilisé dans un mélange en réservoir, consulter l'étiquette du produit d'association pour toutes informations supplémentaires concernant les directives de nettoyage.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer l'herbicide **DISTINCT** WDG seulement dans le contenant d'origine. Ne pas exposer les sacs hydrosolubles à l'humidité.

2. Entreposer l'herbicide **DISTINCT** WDG dans un endroit frais et sec.

3. Lors de l'entreposage, ne pas contaminer l'eau et la nourriture pour les humaines et les animaux.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Approved French pouch label (update of SPSF and removal of Frontier tank mix [2011-0998]), May 5, 2011

HERBICIDE DISTINCT® WDG

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GRANULÉS DISPERSABLES DANS L'EAU

GARANTIE :
Diflufenzopyr …… 20% é.a (présent sous forme de sel de sodium)
Dicamba …….... 50% é.a. (présent sous forme de sel de sodium)

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

CONTENU NET : 285 g

ATTENTION POISON
ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Approved French container (update of SPSF and removal of Frontier tank mix [2011-0998]), May 5, 2011

GROUP	4	HERBICIDE

HERBICIDE DISTINCT[MD] WDG

EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GRANULÉS DISPERSABLES DANS L'EAU

GARANTIE : Diflufenzopyr (présent sous forme de sel de sodium) - 20% é.a.
Dicamba (présent sous forme de sel de sodium) - 50% é.a.

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

N[O] D'HOMOLOGATION : 26406

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER LA VIE OU DES BIENS, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

ATTENTION **POISON**

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

CONTENU NET : 1,14 kg

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5[e] étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

DISTINCT[MD] est une marque déposée de BASF.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

2. Éviter de respirer le brouillard ou la bruine de pulvérisation.

3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4. Nocif si ingéré.

5. Ne pas appliquer sur le maïs de semence ou le maïs sucré.

6. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

7. Ne pas travailler ou cultiver le sol des superficies traitées pour une période d'au moins 7 jours après l'application.

8. Lors du mélange, du remplissage ou de l'application, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des bas, et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, vous devez porter des lunettes protectrices (écran facial ou lunettes de sécurité) lors du mélange et du remplissage. Rincer les gants avant de les enlever.

9. NE PAS retourner dans un champ traité au cours des 12 heures suivant le traitement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Le potentiel de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive des plans ou cours d'eau avoisinants.

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Lessivage

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion ou de consommation accidentelle : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une légère irritation des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

2. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Rendre le contenant inutilisable.

3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

4. ÉLIMINATION DE PRODUITS NON UTILISÉS - Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer l'herbicide **DISTINCT** WDG seulement dans le contenant d'origine. Ne pas exposer les sacs hydrosolubles à l'humidité.

2. Entreposer l'herbicide **DISTINCT** WDG dans un endroit frais et sec.

3. Lors de l’entreposage, ne pas contaminer l’eau et la nourriture pour les humaines et les animaux.

AVIS À L’UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.